



CHARTRE INTÉGRATION HANDICAP BILAN 2014

1- INFORMATION / SENSIBILISATION

a) Sensibiliser et informer la population pour faire évoluer son regard sur le handicap en vue de favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne.

b) Tendre vers la diffusion des informations compréhensibles et accessibles par tous les habitants de la cité.

2 – ACCESSIBILITÉ AUX LIEUX PUBLICS : « L'arrêté de janvier 1991 prévoit que tout lieu public doit être accessible aux handicapés ».

a) Faire, dans la mesure du possible, les adaptations nécessaires dans les bâtiments communaux anciens.

b) Rappeler et faire appliquer la réglementation en matière d'accessibilité pour tous les bâtiments neufs ou réhabilités recevant du public sur la commune.

3 – DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

a) Envisager un aménagement si le dispositif existant ne répond pas à la réglementation : « C'est l'agent du service concerné qui s'adapte ».

4 – MOBILITÉ / TRANSPORT

a) Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité.

b) Prévoir la création en nombre suffisant, quand cela est techniquement possible, de places de stationnements adaptés sur la voie publique et en garantir l'usage et le respect.

c) Veiller au respect des règles d'accessibilité aux transports en commun.

5 – ENFANCE / ÉDUCATION

a) Favoriser l'accueil d'enfants handicapés par du personnel formé.

6 – VIE A DOMICILE

a) Soutenir l'engagement des associations à but non lucratif sur le plan technique et logistique pour le développement d'activités d'aide et d'accompagnement de la personne handicapée.

7 – CULTURE / SPORTS

a) Faciliter, en collaboration avec les associations, la participation des personnes handicapées aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives et de loisirs organisées sur la commune.

8 - LOGEMENT

a) Recenser les logements accessibles et encourager leur attribution à des personnes en situation de handicap.

b) Susciter la création et la réhabilitation d'hébergement adaptés aux différentes formes de handicaps.

9 – EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

a) Respecter ses obligations qui lui sont dictées par la loi du 11 février 2005 relative à l'emploi de travailleurs handicapés et assimilés dans la proportion de 6% de l'effectif total des agents de la collectivité.

b) Favoriser des prestataires de service employant des travailleurs handicapés.



**CHARTRE INTÉGRATION HANDICAP
BILAN 2014**

AXES	Objectif charte	Actions réalisées en 2014	coût
7 – CULTURE / SPORTS	a) Faciliter, en collaboration avec les associations, la participation des personnes handicapées aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives et de loisirs organisées sur la commune.	<p>MÉDIATHÈQUE : Handicaps Moteurs 1 - 3 Conventions avec les EHPAD pour 29 ateliers lecture à Gardères, Relais des Sens , Villa Bontemps. 2 - Portage à domicile 45 tournées ,tous les vendredis . 22 bénéficiaires desservis . Depuis novembre 2014 2 personnes assurent le prêt à domicile, 1 adjoint du patrimoine sur 1 semaine, 1 bibliothécaire sur 3 semaines. Action mise en place depuis avril 2009, 6 ans en 2014. 3 - Pour un public à mobilité restreinte action Médiathèque et RPA font leur cinéma, 1 film par trimestre , salle animations de la Médiathèque en partenariat avec le CCAS.</p> <p>Handicap Sensoriels : 1 - Acquisition livres grands caractères et textes enregistrés.Abonnements revues Mieux voir et Etre handicap. 2 - Acquisition DVD en audiodescription et sous-titrage sourds et malentendants.Signalétique des documents en conformité avec la charte du handicap.</p> <p>Handicaps mentaux/psychiques : 1 - En chemin vers nos différences trisomie 21 au Dôme avec le soutien de l'Association trisomie 21 Gironde , le SAVS. Exposition, film et table ronde. Sensibilisation intergénération avec RPA et Seniors , Lycéens, du 17 au 21 novembre 2014. 2 - Accueil d'un groupe de personnes de l'Hôpital de jour le Seuil pour 2 ateliers d'initiation à l'informatique et Internet.</p>	



**CHARTRE INTÉGRATION HANDICAP
BILAN 2014**

AXES	Objectif charte	Actions réalisées en 2014	coût
7 – CULTURE / SPORTS	a) Faciliter, en collaboration avec les associations, la participation des personnes handicapées aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives et de loisirs organisées sur la commune.	<p>SPORTS : Mise aux normes de certains installations sportives (Vestiaires, WC, et accessibilités) Achat d'un siège spécifique pour aider les personnes handicapées à entrer dans l'eau du bassin de la piscine.</p> <p>Divers associations s'impliquent dans les actions sportives en faveur des personnes handicapées à Talence (Foot fauteuil, Athlétisme, Basket, Judo, Tennis, CNT, Yoga)</p>	
9 – EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	a) Respecter ses obligations qui lui sont dictées par la loi du 11 février 2005 relative à l'emploi de travailleurs handicapés et assimilés dans la proportion de 6% de l'effectif total des agents de la collectivité.	<p>RESSOURCES HUMAINES : Sensibilisation au Langage des signes (13 agents) Le rôle des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme (1)</p> <p>A.S.O.I. : Autre précision, même si ce n'est pas lié à la politique de la ville... nous avons accueilli 2 stagiaires avec une reconnaissance de travailleur handicapé, à l'accueil du service.</p> <p>ACHATS MARCHÉS : Le service fait travailler des personnes handicapées par le biais de marchés : un lot réservé pour la fourniture d'enveloppes et un marché concernant l'entretien des espaces verts.</p>	25800 euros



**CHARTRE INTÉGRATION HANDICAP
BILAN 2014**